



**COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

**En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 1 : autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté des Communes de Haute Saintonge et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires).**

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge décide de signer une convention relative à l'aide financière octroyée par le Département de la Charente-Maritime pour la valorisation du patrimoine forestier. Le montant de la subvention allouée par le Département pour 2022 est de 23 500 € .

Fait à Jonzac,

Le 13 JUIL. 2022

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex**